

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



*MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES*

**DÉCLARATION DE LA
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
A LA 98^{ème} SESSION DU CONSEIL DE L'OIM**

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :

DÉBAT GÉNÉRAL

GENÈVE, DU 23 AU 26 NOVEMBRE 2009

Monsieur le Président,

Ma délégation vous exprime ses félicitations pour votre élection à la tête de la 98^{ème} session du Conseil de l'OIM et souhaite à tout votre bureau plein succès dans ses nouvelles tâches. Nous sommes convaincus qu'il sera aussi performant que le bureau sortant auquel nous adressons nos sincères remerciements pour la qualité du travail abattu.

Ma délégation fait également sienne la déclaration prononcée par le Soudan au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

Nous avons lu avec grand intérêt le rapport annuel du Directeur Général de l'OIM, rapport caractérisé par une avalanche d'activités comme le souligne le rapport lui-même. C'est ici l'occasion pour nous de saluer le travail fourni au cours de l'année 2009 par Monsieur Lancy SWING et son administration. A la lecture de ce rapport, nous constatons que l'OIM continue à se développer dans le bon sens et la prestation des services s'améliore pour le bien de différents bénéficiaires. Le staff et le Personnel de l'OIM méritent notre encouragement et soutien afin de leur permettre de relever la pluralité des défis liés à la migration dont les plus pertinents demeurent à nos yeux : le respect des droits humains des migrants et la protection des personnes vulnérables, la lutte contre le trafic des êtres humains, les problèmes dans les pays en développement relatifs au déficit d'expertise suite à l'implacable fuite des cerveaux, la nécessité d'atteindre le développement en utilisant entre autres les ressources de la diaspora ainsi que les conséquences de l'environnement sur la migration.

S'agissant des droits de l'homme des migrants, la question se révèle capitale au vu de la recrudescence du rejet des migrants pratiquement sur tous les continents. La crise financière et économique internationale a exacerbé ce phénomène. Une intensification de la coopération sur cette question entre l'OIM et le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme serait judicieuse pour la consolidation des stratégies de lutte contre cette tendance déplorable. D'autant plus que le HCDH a inscrit cette question parmi les priorités de ses activités futures.

Par ailleurs, il est actuellement admis d'une façon quasi unanime que la migration contribue au développement tant des pays d'accueil que d'origine des migrants. L'institutionnalisation de la tenue annuelle du Forum Mondial sur la Migration et le Développement est une expression

de reconnaissance de cette évidence. Il s'avère donc logique que l'OIM et ses Etats membres, qui contribuent intellectuellement et techniquement à l'organisation de ce Forum, puissent exploiter positivement les recommandations y adoptées et au moment venu procéder à l'évaluation objective de ses résultats.

Concernant la fuite des cerveaux, principalement dans le domaine médical, l'OIM et ses Etats membres ne doivent pas baisser les bras dans la recherche des voies et moyens pour remédier à cet état des choses dont les conséquences à long terme risquent de se révéler désastreuses sur la survie de certaines jeunes nations.

Nous ne devons pas négliger non plus les conséquences futures des déplacements des populations suite aux catastrophes naturelles et aux aléas du réchauffement climatique. La répartition inégale et déséquilibrée des populations sur la surface du globe apporterait plus tard une cohorte des problèmes que les générations à venir auront difficilement à résoudre.

Monsieur le Président,

Pour faire face à ces défis et tous les autres non mentionnés, l'administration de l'OIM, pas seulement elle devra mobiliser des ressources financières et humaines conséquentes, mais également améliorer ses méthodes de travail et adapter ses structures aux réalités du moment. Nous nous réjouissons du fait que toutes les initiatives entreprises à ce jour s'orientent vers les actions du terrain. Car, une bonne politique ne débouche sur les résultats escomptés que si elle se fonde sur les réalités locales, c'est-à-dire celles du terrain.

C'est précisément grâce à la maîtrise des réalités locales et sous-régionales que les activités de l'OIM en République Démocratique du Congo se sont diversifiées et devenues efficaces. En effet, la RDC est devenue membre effectif de l'OIM en 2001 et depuis lors elle a fortement capitalisé sa coopération avec l'OIM de telle manière qu'il est observé aujourd'hui dans mon pays:

- Que le bureau local de l'OIM s'est considérablement agrandi, employant une centaine de personnes, et ses missions se sont progressivement diversifiées. Outre Kinshasa, la capitale, six villes de provinces possèdent des bureaux de liaison ;
- Alors qu'au départ les activités principales de l'OIM étaient essentiellement celles relatives aux retours volontaires et aux

regroupements familiaux, l'OIM possède actuellement plusieurs projets opérationnels ;

- Les grands domaines d'interventions portent notamment sur :
 - la formation fournie dans le domaine de la gestion migratoire à la police des frontières, spécialement aux agents de la Direction Générale de Migration (DGM);
 - la recherche, avec actuellement le projet profil migratoire;
 - les activités liées à la migration spécifique: assistance au retour, lutte contre le trafic des êtres humains, assistance aux déplacés internes, aux victimes des violences sexuelles;
 - le renforcement des capacités institutionnelles avec le programme MIDA grands Lacs qui est à sa quatrième phase d'exécution et plus récemment le programme MIDA PNUD dont la phase pilote concernait la bonne gouvernance dans le cadre de la réforme de l'administration publique. L'évaluation de cette phase étant terminée, on espère voir bientôt se réaliser un programme plus vaste.

Je vous remercie de votre attention.

Fait à Genève, le 23 novembre 2009